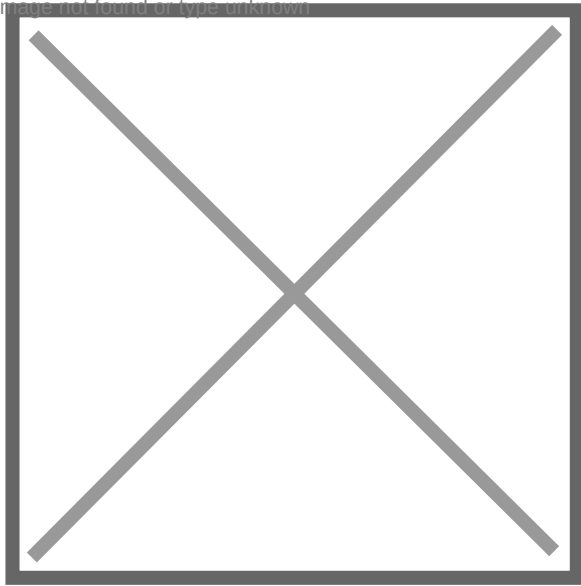


Image not found or type unknown



Licenciement pour faute grave

Par **jean**, le **12/05/2011** à **20:42**

Bonjour, je suis conseiller du salarié et délégué syndical; un salarié m a contacté pour un licenciement pour faute grave ; celui ci s est vu reproché un comportement agressif mais seulement verbal sur un chantier de charpentes métallique suite à une agression verbale des clients ; son employeur l a mis en mise à pieds conservatoire puis l a licencier pour faute grave ; ce salarié suis un traitement lourd médicalement pour un cancer qui cause des troubles du comportement ; d ailleurs son oncologue l a confirmé par écrit et a de suite arrêté le traitement ; y a t il un recours pour ce cas particulier rn rnmerci

Par **Cornil**, le **14/05/2011** à **22:42**

Bonsoir camaradernBen tu peux toujours essayer de lier la faute grave du salarié aux "troubles du comportement" liés à son traitement, dans une contestation du licenciement pour faute grave devant les prud'hommes. rnSinon, à part cela, à présent, rien de particulier car aucun rapport établi pour l'instant entre la faute et l'état de santé.rnBon courage et bonne chance.

Par **jean**, le **15/05/2011** à **21:27**

merci pour ta ré ponse ; je cherchai une jurisprudence que je n ai pas trouvée ; ce cas me touche particulièrement car je pense que la santé est vraiment au dessus de tout ; je pense que je vais engager une procédure au prud homm

Par **Cornil**, le **15/05/2011** à **22:42**

Bonsoir JeanrnrnPour ta procédure, il te faut au moins des attestations de son médecin (cancérologue) selon lesquelles son traitement pouvait expliquer des troubles du comportement.rnTu ne trouveras pas de jurisprudence selon laquelle l'état de santé doit être pris en compte pour un licenciement pour faute grave dès lors qu'il n'y a aucun lien établi entre les deux. rnC'est à toi d'établir ce lien. rnBon courage et bonne chance, camarade.